

**Délibération N° 2017-14**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 mars 2017,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation de procès-verbaux du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux des séances du 16 décembre 2016 et 27 janvier 2017, joints en annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 22  
Pour : 21  
Ne prend pas part au vote : 1

Fait à Lyon, le 13 mars 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Nathalie DOMPNIER  
Vincent FABRE

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.